6 La Charte Natura 2000

PRINCIPE DE LA CHARTE NATURA 2000

Charte Natura 2000 du site « Tatihou - Saint-Vaast-lahougue »

PRINCIPE DE LA CHARTE NATURA 2000

1. Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 constitue un des éléments du document d'objectifs.

Le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 la définit comme suit :

« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. »

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils contractuels de mise en œuvre du DOCOB. Ces deux outils sont complémentaires et l'adhésion à la charte n'empêche pas la signature d'un contrat.

La charte est signée pour une durée de 5 ou 10 ans et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en est le service instructeur.

2. Que contient la charte?

- Des **informations et recommandations** synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site :
 - un rappel du contexte général du site, des enjeux de conservation et des intérêts à l'adhésion,
 - un rappel de la réglementation applicable au site concernant la protection des paysages, des écosystèmes et de l'environnement en général,
 - des **recommandations**, constituant un **"guide" de bonnes pratiques** sur le site, et n'étant **soumises à aucun contrôle.** De portée générale ou zonées par grands types d'habitats, elles permettent également de cibler des secteurs ou des actions ne pouvant pas faire l'objet de contrats Natura 2000.
- Des **engagements contrôlables non rémunérés** garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Il peut s'agir d'engagements "à faire", aussi bien que d'engagements "à ne pas faire". Ces engagements sont de plusieurs types :
 - de portée générale, concernant le site dans son ensemble,
 - ciblés par grands types de milieux naturels.

3. Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site, il est donc selon les cas :

- soit propriétaire,
- soit mandataire, personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte (ayant droit).

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000, et peut-être signée sur tout ou partie d'une propriété.

4. Quels sont les avantages pour l'adhérent?

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit à une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** pour les parcelles situées dans le site Natura 2000. La signature de la charte offre également à l'adhérent la possibilité de **communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000**.

En bref, l'adhésion à la charte permet :

- de participer à la démarche Natura 2000, de manière plus simple et plus souple que par l'intermédiaire des contrats Natura 2000,
- de reconnaître et de garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du DOCOB.

CHARTE NATURA 2000 DU SITE « TATIHOU – SAINT-VAAST-LA-HOUGUE »

1. Présentation du site Natura 2000 et de ses enjeux de conservation

Le site Natura 2000 « Tatihou - Saint-Vaast-La-Hougue » est situé sur la côte orientale de la presqu'île du Cotentin et couvre une surface de 1150 hectares. Le site est concerné dans sa presque totalité par le domaine public maritime, la partie terrestre étant représentée essentiellement par l'île de Tatihou.

Ce site Natura 2000 fait partie d'un vaste réseau de sites naturels européens : le **réseau Natura 2000**. Celui-ci a été mis en place pour répondre à deux directives européennes, les **directives** « **Oiseaux** » **et** « **Habitats** », ayant pour but de **préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire**.

⇒ L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable.

Un document de gestion, appelé « document d'objectifs » (ou DOCOB), a été établi en concertation avec les acteurs locaux et est rédigé par un opérateur désigné par l'Etat. Il fixe les orientations de gestion et de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site sur une période de six ans. Sur le site Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue, les objectifs et actions décrites dans le DOCOB sont les suivantes :

Orientation 1 - Préserver les habitats marins et littoraux

1/1	Développer les connaissances	11.1	Réaliser une étude de définition des opérations du DOCOB en
sur les habitats marins et			milieux marins
	littoraux	11.2	Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes
		11.3	Suivre les habitats marins et littoraux à fort enjeu patrimonial
		11.4	Préciser la description et la cartographie des habitats naturels
			des substrats meubles intertidaux et subtidaux
		11.5	Etudier la dynamique de l'habitat « Replats boueux ou sableux
			exondés à marée basse» en relation avec les processus
			d'envasement de l'Anse du Cul de Loup
		11.6	Suivre et maintenir les populations de Spartine maritime
1/2	Concourir aux bonnes pratiques	12.1	Rechercher une cohérence entre le schéma des structures
1/2		14.1	
	de gestion en milieu marin et		conchylicoles et le DOCOB
	littoral	12.2	Réaliser des panneaux d'information sur la pêche de loisirs et
			un guide des tailles de pêche à pied
1/3	Contribuer à la mise en œuvre	13.1	Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel
	d'un dispositif de veille et de		remarquable dans le déploiement du plan ORSEC, volet
	gestion des pollutions marines		POLMAR Terre
	sur le domaine marin	12.2	
	sur le domaine marin	13.2	Participer au réseau de correspondants prévu dans le cadre
			opérationnel pour la gestion
			des pollutions marines au niveau local hors dispositif ORSEC
			(pollution de faible à moyenne
			ampleur)
			r)

Orientation 2 - Optimiser la gestion des habitats terrestres

_	_ <u>_</u>			
2/1	Préserver les habitats	naturels	21.1	Intégrer les enjeux Natura 2000 dans le nouveau plan de
	remarquables de 1	'île de		gestion de l'île de Tatihou
	Tatihou		21.2	Préciser les connaissances sur les pelouses aérohalines
			21.3	Etudier la présence de chiroptères d'intérêt communautaire
			21.4	Maintenir la dune
2/2	Préserver la laisse de m	er	22.1	Réduire l'impact des déchets
			22.2	Favoriser un nettoyage respectueux de la laisse de mer
				109

Orientation 3 - Conserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire

3/1	Concourir à la	conser	vation des	31.1	Soutenir	la	mise	en	réserve	maritime	proposée	par	le
	populations	de	poissons		COGEPOMI en aval des portes à flots								
	migrateurs			31.2	Suivre les espèces migratrices d'intérêt communautaire								

Orientation 4 - Veiller sur la fréquentation

4/1 Informer le public	41.1	Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur
		les habitats marins et littoraux
	41.2	Intégrer la démarche Natura 2000 dans les supports de
		communication et d'information du musée maritime de
		Tatihou

⇒ La présente charte a pour but de contribuer à atteindre ces objectifs.

2. Rappel de la réglementation

Ce site bénéficie de réglementations qui concourent à la protection du patrimoine culturel, paysager et naturel de l'île de Tatihou et de l'estran.

Le plan d'occupation des sols (POS) de Saint-Vaast-La-Hougue classe l'île de Tatihou, une partie de l'estran de la pointe de Saire à La Hougue et les prés salés de l'anse du Cul de Loup en zone NDr (protection des sites et des paysages, existence d'écosystèmes remarquables, caractéristiques du littoral, qui doivent assurer l'équilibre biologique au sens des dispositions de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme et de ses décrets d'application). Le reste de l'estran de la baie de Saint-Vaast et de l'anse du Cul de Loup est identifié en zone ND (protection des sites et des paysages motivée par la présence d'écosystèmes remarquables) aux POS des communes de Saint-Vaast, Quettehou et Morsalines.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, plusieurs espèces floristiques bénéficient de statuts de protection à l'échelle régionale et nationale : la spartine maritime, la soude ligneuse, la zostère naine, l'arroche du littoral, la renouée maritime (protection régionale), l'élyme des sables et la renouée de Ray (protection nationale).

L'intérêt ornithologique de l'île de Tatihou est reconnu au travers de l'existence d'une réserve ornithologique volontaire dont l'accès est strictement interdit.

La loi du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, établit les règles de base destinées à organiser un équilibre entre le développement de l'urbanisation, la protection des richesses du littoral et la préservation des activités liées à la mer.

La loi Littoral s'applique notamment au travers des dispositions relatives à l'occupation du sol incluses dans le code de l'urbanisme (articles L 146-1 à L 146-9). Les principales mesures de protection issues de la loi « Littoral » peuvent être rappelées. A ce titre, il faut rappeler que l'article L 146-6 et les articles R 146-1 et 146-2 définissent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, à préserver. Ainsi qu'il l'a été rappelé plus haut, nombre de secteurs de la façade littorale du site constituent un espace remarquable au titre de l'article L 146-6.

Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...). Les services de l'état et/ou l'animateur Natura 2000 s'engagent à fournir au signataire tous les éléments

de gestion préconisés dans le DOCOB, concernant les parcelles engagées (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu envisagé à terme...). La circulaire prévoit des engagements et des recommandations de portée générale ou zonés.

3. Recommandations et engagements

Sur l'ensemble du site

Recommandations

- limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage aux abords des habitats d'intérêt communautaire,
- 2> garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé,
- informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier le cas échéant les travaux à des entreprises spécialisées,
- informer l'animateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle,
- solliciter l'animateur Natura 2000 pour toute assistance utile à la bonne application de la charte.

Engagements soumis à contrôles

Le signataire s'engage à :

1> ne pas détruire volontairement un ou des habitats d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées,

Point de Contrôle : absence de dégradations anthropiques

autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou l'animateur) afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces, sous réserve que l'ayant-droit soit préalablement informé de la date de ces opérations dans un délai à déterminer ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. En contrepartie, l'animateur mettra à disposition du signataire les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées aux adhérents de la charte qui en formuleront la demande dans un délai de 6 mois,

Point de Contrôle : pas d'empêchement ou de refus d'accès aux personnes mandatées

3> ne pas planter sur les parcelles engagées d'espèces végétales envahissantes figurant sur la liste régionale établie par le comité régional « espèces invasives » validée par le CSRPN (Griffe de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon, etc.),

Point de Contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes

4≯ ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis et de plantations ou de pâturage non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB),

Point de Contrôle :

- absence de trace récente de travail du sol, semis et plantation
- absence d'animaux et/ou d'équipements liés à une mise en pâture
- 5> ne réaliser aucun apport exogène sur les habitats d'intérêt communautaire (produits phytosanitaires, amendements, fertilisants, épandages, déchets y compris verts, remblais...) non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB),

Points de Contrôle :

- absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation
- absence de nouveau remblai ou autres dépôts imputables au signataire
- 6> ne réaliser aucun drainage enterré ou ouvert dans et aux abords directs des habitats d'intérêt communautaire,

Point de Contrôle : absence de trace visuelle de travaux de drainage

7≽ ne pas démanteler les talus, murets et autres éléments structurant le paysage,

Point de Contrôle : maintien des talus, murets et autres éléments structurant le paysage

8> informer tout prestataire de service, entreprise ou autre mandataire intervenant sur les parcelles engagées des dispositions de la charte s'y rapportant. Un balisage de terrain peut être judicieux en cas de flou sur les limites du ou des habitats

Point de contrôle : présentation du porter à connaissance écrit au contrôleur

Sur les milieux dunaires

Recommandations

1> informer l'animateur Natura 2000 de tout travaux d'artificialisation du trait de côte,

Engagements soumis à contrôles

Le signataire s'engage à :

1> ne pas réaliser de prélèvement de sable, ou tout autre remaniement du profil dunaire,

Point de Contrôle : absence de trace visuelle de remaniement du profil dunaire, prélèvement...

2> ne pas réaliser de travail sur les dunes non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB),

Point de Contrôle : absence de trace visuelle de travaux

3 ➤ ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats dunaires.

Point de Contrôle : absence de trace visuelle de nettoyage mécanique hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (trace d'engins...)

Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR 2500086

Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue (figurant au DOCOB validé par l'arrêté préfectoral n°X)

GENERALITES (concernent tout le site)	
Recommandations générales : cf. supra	
Mandat Engagement 1 : autoriser et faciliter l'accès à l'opérateur Natura 2000 et/ou aux experts Engagement 2 : ne pas planter d'espèces végétales envahissantes Engagement 3 : ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis et de plantations ou de pâturage non lié au maintien ou à la restauration de ces	
habitats dans un état de conservation favorable Engagement 4 : ne réaliser aucun apport exogène sur les habitats d'intérêt communautaire Engagement 5 : ne réaliser aucun drainage dans et aux abords directs des habitats d'intérêt communautaire, sauf nécessité exceptionnelle	
Engagement 6: ne pas démanteler les talus, murets et autres éléments structurant le	
paysage Engagement 7 : ne pas altérer les surfaces d'évolution des activités (randonnée équestre, remise des matériels nautiques)	
LES MILIEUX DUNAIRES	
Recommandations générales : cf. supra	3.6 1.4
Engagement 1 : ne pas réaliser de prélèvement de sable, ou tout autre remaniement du profil dunaire	Mandat
Engagement 2 : ne pas réaliser de travail sur les dunes non liée au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB), <i>a fortiori</i> au printemps et en été	
Engagement 3 : ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats dunaires	
Fait à :	
le:	
Nom(s) et signature de(s) l'adhére	ent(s)

LEXIQUE, INDEX ET BIBLIOGRAPHIE

LEXIQUE

Termes de la directive Habitats

Habitat naturel:

« Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles. »

Habitat d'espèce:

« Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un de ses stades de son cycle biologique. »

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

« Les types d'habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la directive Habitats CEE 92/43.»

Espèce d'intérêt communautaire :

« Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la directive Habitats CEE 92/43. »

Habitat naturel prioritaire:

« Concerne les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive Habitats) et pour la conservation desquels la communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque à l'annexe I. »

Espèce prioritaire:

« Concerne les espèces en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive Habitats) et pour la conservation desquels la communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque à l'annexe II. »

Etat de conservation d'un habitat naturel :

- « C'est l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive). »
- « L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque :
- i son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- et, ii la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- et, iii l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i. »

Etat de conservation d'une espèce :

- « C'est l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive). »
- « L'état de conservation sera considéré comme « favorable » lorsque :
- i les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,

et, ii -1'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,

et, iii – il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »

Termes employés dans le document d'objectifs

Aérohalin : qualifie une plante adaptée et soumise aux vents et aux embruns maritimes.

Anatidés : familles d'oiseaux désignant les oies, cygnes et canards.

Benthique: relatif au fond des eaux, qui vit au fond des eaux.

Biomasse : ensemble de la matière vivante à un endroit donné et un moment donné.

Biotope : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Biocénose : groupement d'êtres vivants (plantes, animaux) vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Cétacés : mammifères aquatiques à corps pisciforme et à membres antérieurs transformés en nageoires tels que les dauphins, cachalots et baleines.

Compartiment biologique : se dit d'un ensemble homogène d'organismes vivants.

Diatomée : algue brune unicellulaire microscopique, qui croît dans les eaux douces ou salées, et dont la membrane est entourée d'une coque siliceuse.

Endogée : qualifie ce qui se trouve et vit à l'intérieur de la terre, par exemple dans le sol (contraire = épigée).

Entéromorphe : algue verte clair à foncé au tube renflé, irrégulièrement comprimé, atteignant jusqu'à 750 mm de long.

Epibiose : ensemble d'organismes vivants à la surface du sédiment ou bien encore fixés sur divers substrats ou sur d'autres organismes vivants, sans être parasites.

Epifaune : c'est la partie faune (= animaux) de l'épigée. Cette dernière désigne l'ensemble des organismes qui se trouvent et vivent à la surface du sol (faune et flore).

Epiphyte : se dit d'une plante se développant sur un support végétal, sans contact avec le sol.

Estran: portion du littoral entre les plus hautes et les plus basses mers.

Eutrophisation : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

Gastéropode : mollusque rampant sur un large pied ventral souvent pourvus d'une coquille dorsale spiralée et vivant dans les mers (buccins), en eau douce (limnée) ou dans les lieux humides (escargot, limace).

Gagnage : lieu où le gibier, au sens large les espèces, va prendre sa nourriture.

Halonitrophile : désigne une espèce vivante se développant dans les milieux salés et riches en nitrates.

Halophile : caractère d'une espèce vivante se développant dans les milieux salés.

Hydrodynamisme : relatifs aux mouvements des masses d'eau, à leur circulation, à leur énergie et leur pression.

Laridés : familles d'oiseaux désignant les mouettes et goélands.

Infralittoral : étage inférieur du marnage de marée de vive eau.

Intertidale : se dit d'une zone située entre les limites extrêmes atteintes par les plus fortes marées.

Macrobenthos : ensemble des organismes aquatiques de grandes tailles vivant dans les fonds marins et qui en dépendent pour leur subsistance.

Macro-déchet : déchet d'origine anthropique diverse ; matières plastiques, polystyrène, boites métalliques, bouteilles de verre, bois d'épaves, etc...

Macrophyte : végétaux de grandes tailles, phanérogames (plantes à fleurs) ou cryptogames (plantes dépourvues de fleurs et de graines comme les algues et les champignons), qui se développent dans les écosystèmes aquatiques.

Médio-littoral : étage médian du marnage de marée de vive eau.

Niche écologique : concept situant la place et le rôle d'une espèce dans un écosystème (c'est-à-dire à la fois son habitat, son régime alimentaire, ses rythmes d'activité, ses relations avec les autres espèces).

Nitrophile : se dit d'une espèce végétale qui recherche les stations riches en nitrate.

Palangre : grosse ligne de fond à laquelle pendent, sur toute sa longueur, des cordelettes munies d'hameçons.

Pélagique : qui vit en haute mer et dans les mers les plus profondes.

Phytosociologique: la phytosociologie est la discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux: les communautés végétales, en se basant au départ sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles. Elle est l'une des branches de l'étude de la végétation, laquelle peut s'appuyer sur d'autres types d'approches (physionomiques, climatiques, écomorphologiques, agricoles, etc.)

Phytoplancton : ensemble des organismes du plancton appartenant au règne végétal, de taille très petite ou microscopique, qui vivent en suspension dans l'eau; communauté végétale des eaux marines et des eaux douces, qui flotte librement dans l'eau et qui comprend de nombreuses espèces d'algues et de diatomées

Polychètes : vers des sables marins comprenant de nombreuses familles aux mœurs et aux habitats variés.

Production : se rapporte aux résultats obtenus par les organismes vivants capables d'intégrer l'énergie des matières inorganiques dans l'écosystème, mais aussi dans une définition plus large, par les organismes consommateurs tels que les herbivores, les carnivores et les carnassiers.

Productivité : quantité de matière vivante élaborée sur une aire déterminée pour une période donnée exprimée pour une équivalence énergétique en calories et pour une équivalence en poids en tonnes de matière sèche par hectare et par an. On parle de productivité primaire pour la quantité de matière organique formée à partir de matières minérales par assimilation chlorophyllienne ou par activité chimiosynthétique. On parle de productivité secondaire pour la quantité de matière vivante élaborée au niveau des échelons consommateurs, détritivores ou décomposeurs.

Psammo-halophile : caractère des végétaux capables de vivre dans les sols sableux et salés.

Rhizome : tige souterraine des plantes vivaces qui pousse des bourgeons au dehors et émet des racines adventives à sa partie inférieure.

Rhodophyte : algue rouge dont la couleur est due à la présence d'un pigment surnuméraire rouge.

Schorre : vase grisâtre des fonds marins habituellement colonisée par des végétaux halophiles.

Sessile : ensemble de la faune aquatique vivant fixée sur le fond.

Slikke : vase des fonds marins en deçà du niveau du schorre et dépourvu très généralement de végétation fixée.

Sublittoral: voir infralittoral.

Supra-littoral : étage supérieur du marnage de marée de vive eau.

Thermophile : caractère d'une espèce vivante se développant dans les milieux chauds.

Thérophytique : caractère d'une plante qui « boucle » son cycle en quelques mois (usuellement entre le printemps et l'automne sous nos climats) et dont ne subsistent, à l'entrée de l'hiver, que les graines qui engendreront de nouveaux individus l'an suivant.

Trophique : se dit d'une suite d'organismes vivants qui se nourrissent les uns les autres

Ulve : algue verte au ton variable, large, assez ferme et fripée fixée aux roches de l'étage médiolittoral, dont les échouages sont caractéristiques.

Vagile : ensemble de la faune aquatique se déplaçant en rampant sur le fond (mollusques).

Vasculaire : qualificatif que l'on attribue aux plantes indiscutablement pourvues de tissus conducteurs bien différenciés.

Vivace : qualifie un végétal qui vit plus d'un an en perdurant par son appareil végétatif.

Sources:

- Le Petit Robert (1990) Paris 2171 p.
- BOULLARD B. (1993), Dictionnaire de Botanique –Ellipses Paris 98 p.
- «Cahiers d'habitats », Espèces végétales, tome 6 (2002) La Documentation française Paris 271 p.

- HEINRICH & MANFRED (1990) Atlas d'écologie La Pochotèque, Poche Munich – 284 p.
- FISCHESSER & DUPUIS-TATE (1996) Le guide illustré de l'écologie Editions de la Martinière, CEMAGREF Editions Paris 319 p.
- ROSECCHI & CHARPENTIER (1995) L'aquaculture en milieux lagunaire et marin côtier Conservation des zones humides méditerranéennes/Programme MEDWET Tour du Valat 94 p.

Abréviations employées dans le document d'objectifs

AAPPMA: Association agrée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

APPC : Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin CEL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres COGEPOMI : Comité de Gestion des Poissons Migrateurs

CREPAN: Comité Régional d'Etude pour la Protection de la Nature

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche (nouvellement ONEMA)

DCE: Directive Cadre sur l'eau

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDAM : Direction départementale des affaires maritimes

DDE: Direction Départementale de l'Equipement

DIREN: Direction Régionale de l'Environnement

FDAPPMA : Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

GONm: Groupe Ornithologique Normand

HYDRONOR : Réseau de suivi hydrologique de Normandie

GRESARC: Groupe de Recherche sur les Environnements Sédimentaires Aménagés et les Risques

Côtiers

IFREMER: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

IGN: Institut Géographique National

LERN: Laboratoire Environnement Ressource de Normandie de l'IFREMER

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (anciennement CSP)

PLAGEPOMI: Plan de Gestion des Poissons Migrateurs

POS: Plan d'Occupation des Sols

RNO: Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin de l'IFREMER.

REBENT: Réseau benthique

REMI : réseau microbiologique de l'IFREMER.

REPHY: réseau de suivi du phytoplancton et des phycotoxines de l'IFREMER.

REMORA: réseau mollusques des rendements aquacoles de l'IFREMER.

REMONOR: réseau mollusques normand de l'IFREMER et du SMEL.

REPAMO: réseau pathologie mollusques de l'IFREMER.

RHLN: Réseau Hydrologique Littoral Normand SMEL: Syndicat Mixte d'Equipement du Littoral

SRC : Section Régionale de Conchyliculture

SYMEL : Syndicat mixte "Espaces littoraux de la Manche"

TAC: Total Autorisé de Capture

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique et Faunistique

INDEX

Index des cartes

Carte n°1:	« Le périmètre du site Natura 2000 »,	page 50 bis
Carte n°2:	« Les habitats naturels »,	page 50 bis
Carte n°3:	« Les habitats naturels végétalisés remarquables »,	page 50 bis
Carte n°4:	« La propriété foncière »,	page 50 bis.
Carte $n^{\circ}5$:	« Les activités professionnelles et de loisirs »,	page 50 bis

Index des figures et tableaux

Figure 1 : Courant de marée en baie de Seine orientale	page 7
Figure 2 : Les 3 bassins versants influençant les eaux littorales du site	page 8
Figure 3: Localisation des principaux cours d'eau	page 8
Figure 4 : Evolution de la répartition du saumon atlantique	
dans le bassin Seine Normandie	page 32
Figure 5 : Répartition des lamproies marine et fluviatile	
dans le bassin Seine Normandie	page 34
Figure 6 : Zone d'élevage ostréicole de St Vaast La Hougue	
et classement sanitaire	page 40
Tableson 1 . 1a manusi (14) fanai àna	maga 12
Tableau 1 : la propriété foncière	page 12
Tableau 2 : le nombre de participants par type d'animation	
pour la saison 2003-2004	page 50

BIBLIOGRAPHIE

- AESN, (2001) « Etude bibliographique sur les bio-indicateurs de l'état du milieu marin » Système d'Evaluation de la Qualité des milieux littoraux-Volet Biologique CD-Rom.
- BARNAY, A. S., 2005. Avant-Projet Sommaire du futur réseau de surveillance DCE (domaine benthique) District côtier Seine Normandie. IFREMER DEL, 115 p.
- BINET, P., 1982. Végétation de l'anse du Cul de Loup à Saint-Vaast-La-Hougue Protection souhaitable. DRAE Basse-Normandie, 5p.
- CABIOC'H & al., 1992. Guide des algues des mers d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 231 p.
- CAMUS, P., 2001. Un bien discret et redoutable prédateur de coquillages, l'exotique globe-trotter : *Rapana venosa*. IFREMER, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral, 8 p.
- CARBONNE, Y., Pêche à pied en Normandie de la baie de Seine à la baie du Mont-Saint-Michel. OREP éditions, 104 p.
- COLLECTIF, 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000, tome 2; Habitats côtiers. La documentation française, Muséum national d'histoire naturelle, 399 p.
- COGEPOMI Seine Normandie, 1999. Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie 2000-2005, 65 p.
- COGEPOMI Seine Normandie, 2006. Projet Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie 2006-2010, 116 p.
- CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 2000. Plan de gestion 1999 2003 de l'île de Tatihou. 92 p + annexes.
- COSSON, J. & GAYRAL, P., 1983. Cartographie et étude des populations de Laminaires de Basse-Normandie. Université de Caen, Laboratoire d'algologie fondamentale et appliquée, 59 p.
- COSSON, J., DUGLET, A. & BILLARD, C., 1976. Sur la végétation algale de l'étage littoral dans la région de Saint-Vaast-La-Hougue et la présence d'une espèce japonaise nouvelle pour les côtes françaises : *Sargassum muticum* (Yendo) Fensholt (Phéophycée, Fucale). Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 105 (1975-1976) 1977, pp. 109-116.
- CREPAN, 1974. Une baie : Saint-Vaast-La-Hougue et Tatihou. In Faune et flore du littoral bas-normand, pp. 29-35.
- DANIEL, A., 2004. Réseau Hydrologique Littoral Normand : Cycles annuels 2001-2003 et proposition d'indicateurs d'eutrophisation. IFREMER, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral Laboratoire Environnement et Ressources de Normandie, 103 p.
- DAUVIN, J.C. (coord.), 1997. Les biocénoses marines et littorales françaises des côtes Atlantiques Manche et Mer du Nord : synthèse, menaces et perspectives. Laboratoire de Biologie des Invertébrés Marins et de Malacologie, Service du Patrimoine naturel, IEGB, MNHN, Paris, 359 p.
- DAUVIN, J.C. (coord.), 2002. Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel. Patrimoines naturels, MNHN, 57, 346 p.

- DEN HARTOG, C. & HILY C., 1997. Les herbiers de Zostères. In Les biocénoses marines et littorales françaises des côtes Atlantiques Manche et Mer du Nord : synthèse, menaces et perspectives. J.C. Dauvin (ed.), MNHN, Paris. pp. 140-144.
- FPPMA, 2002. Indice d'abondance saumon Basse Normandie. Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche, 38 p. + annexes.
- FPPMA, 2004. Berges de la Saire Diagnostic, tome I. Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche, 39 p.
- GEHU, J.M., 1979. Etude phytocoenotique analytique et globale de l'ensemble des vases salées et prés salés et saumâtres de la façade atlantique française : rapport et synthèse. Faculté de pharmacie Université de Lille II, Station de phytosociologie de Bailleul, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 418 p.
- GENTIL, F. & CABIOCH, L., 1997. Carte des peuplements macrobenthiques de la baie de Seine et Manche centrale sud. Observatoire Océanologique de Roscoff, carte + notice explicative 18 p.
- GONm, 2001. Île Tatihou, avifaune nicheuse en 2000. Philippe SPIROUX, 18 p.
- GONm, 2005. Etat des principaux sites ornithologiques normands Septembre 2003 à août 2004, Antoine Cazin et Gérard Debout, 34 p.
- GONm, 2005. Etat des réserves du GONm Septembre 2003 à août 2004, Gérard Debout et Antoine Cazin, 88 p.
- GROUHEL, A., ETOURNEAU, C. & LAMORT, L., 1996. La qualité du milieu marin littoral normand du Tréport au Mont-Saint-Michel. IFREMER/R.INT.DEL/PORT-EN-BESSIN, AESN, 156 p.
- HILY, C., 2004. Suivi des herbiers de zostères. Fiche technique REBENT, 6 p.
- HAYWARD P. & al., 1998. Guide des bords de mer. Delachaux et Niestlé, Paris, 351 p.
- IFREMER, 2000. Résultats de la surveillance de la qualité du milieu marin littoral : Seine-Maritime, Eure, Calvados et Manche. Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral Laboratoire Environnement et Ressources de Normandie, 73 p.
- IFREMER, 2001. Réseau Benthique (REBENT) : développement d'un pilote breton élaboration de l'Avant Projet Sommaire (APS), IFREMER- DEL, 112 p.
- IFREMER, 2002. Réseau Benthique (REBENT): développement d'un pilote breton élaboration de l'Avant Projet Détaillé (APD), IFREMER- DEL, 65 p.
- IFREMER, 2002. Evaluation de l'état de l'eutrophisation des eaux côtières et estuariennes de Basse-Normandie (octobre 2000-septembre 2001). IFREMER- DEL, 72 p.
- IFREMER, 2004. Réseau Benthique (REBENT) : région Bretagne, avancement des travaux, année 2004. IFREMER- DEL, 38 p.
- IFREMER, 2004. Résultats de la surveillance de la qualité du milieu marin littoral Départements : Seine-Maritime, Eure, Calvados et Manche. Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral Laboratoire Environnement et Ressources de Normandie, 80p.

- IFREMER, 2005. Résultats de la surveillance de la qualité du milieu marin littoral Départements : Seine-Maritime, Eure, Calvados et Manche. Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral Laboratoire Environnement et Ressources de Normandie, 83p.
- KNOCH, D., 2004. Les crustacés décapodes de Saint-Vaast-La-Hougue, incluant l'étude particulière du crabe invasif *Hemigrapsus sanguineus*. Mémoire de maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes, Université Pierre et Marie Curie, Muséum national d'Histoire Naturelle, laboratoire « Biologie des Organismes marins et Ecosystèmes », 25 p.
- KOPP, J., JOLY, J.P., LE GAGNEUR, E., RUELLE, F., (1998) « Atouts et contraintes de la conchyliculture normande : 1.La côte ouest du Cotentin » IFREMER / Conseil régional de Basse-Normandie 240 p.
- KOPP, J., MESSIAN, G., LE GAGNEUR, E., CORNETTE, F. & ROPERT, M., 2001. Etat des stocks conchylicoles normands en 2000. IFREMER DRV/RA/RST/2001-08, 52 p.
- LECOUSTEY, R., 1999. Méthodologie de recensement benthique et étude granulométrique de la baie de Jonville et du Cul de Loup. Musée maritime de l'île Tatihou, Conseil général de la Manche, Université du littoral Côte d'Opale, 158 p.
- LECOUSTEY, R., 1999. Résultats complémentaires de l'échantillonnage benthique de la baie de Jonville et Cul de Loup. Musée maritime de l'île Tatihou, Conseil général de la Manche, 20 p.
- LECOUSTEY, R. & PLASMAN, S., 1999. Méthodologie de recensement benthique et algale du platier rocheux de l'île Tatihou. Musée maritime de l'île Tatihou, Conseil général de la Manche, 22 p.
- LEMARCHAND, M., 2006. Synthèse des connaissances et diagnostic des habitats marins du site Natura 2000 « Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue ». Conservatoire du littoral, Musée maritime de Tatihou, à paraître.
- LES PLONGEURS NATURALISTES DE TATIHOU, 1995. Inventaire de la faune et de flore marines de Tatihou. Fédération française d'études et de sports sous-marins, commission biologie, comité régional normand, 83 p.
- LES PLONGEURS NATURALISTES DE TATIHOU, 1996. Inventaire de la faune et de flore marines de Tatihou. Mission Tatihou II, 63 p.
- LES PLONGEURS NATURALISTES DE TATIHOU, 1997. Inventaire de la faune et de flore marines de Tatihou. Mission Tatihou III, 23 p.
- LES PLONGEURS NATURALISTES DE TATIHOU, 1998. Inventaire de la faune et de flore marines de Tatihou. Mission Tatihou IV, 27 p.
- MARCIGNY, C. & GHESQUIERE, E., 2003. L'île de Tatihou (Manche) à l'âge du Bronze. Habitats et occupation du sol. Paris : éd. Maison des sciences de l'Homme, documents d'archéologie française, 192 p.
- MUSEE MARITIME DE l'ÎLE DE TATIHOU, 1993. Tatihou, histoire d'une île. Conseil général de la Manche, 64 p.
- MUSEE MARITIME DE l'ÎLE DE TATIHOU, 1994. Pêcheurs de la Manche : métiers et techniques en baie de Saint-Vaast-La-Hougue du XVII^è siècle à nos jours. Conseil général de la Manche, 115 p.

7. Lexique, index et bibliographie

PAITRY, M., 2005. Etude des influences de la conchyliculture sur le milieu littoral. Etude de cas sur la côte est du Cotentin. Agence de l'eau Seine Normandie, IFREMER, 70 p.

- POMMEPUY, M., LE GUYADER, S., LE SAUX, J.C., CAPRAIS, M.P., RIOU, P., LE GOFF, R., DUMAS, F., POTHIER, P., BON, F., KOHLI, E., PONCET, D., COHEN, J. & LIBERSOU, S., 2005. Etude pour la reconquête de la qualité des eaux littorales et de la salubrité des coquillages dans le secteur de production conchylicole Cul de Loup Lestre. IFREMER, CHU Dijon, INRA, 119 p.
- PROVOST M., 1993, Atlas des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses universitaires de Caen, 90 p. et 237 planches.
- ROPERT, M., 1999. Caractérisation et déterminisme du développement d'une population de l'annélide tubicole *Lanice conchilega* (Pallas, 1766) (Polychète Terebellide) associé à la conchyliculture en Baie des Veys ». Thèse de Doctorat en Environnement Marin Laboratoire de Biologie des Invertébrés Marins et Malacologie, Muséum National d'Histoire Naturelle, 180 p.
- RUSIG, A-M., MUSSIO, I., HACQUEBART, P., TIMSIT, O., CAZIN, J-B. & SYLVAND, B., 2006. Inventaires floristiques et faunistiques d'espaces naturels du littoral bas normand. Caractérisation de l'état écologique des habitats naturels et côtiers en relation avec les "ZNIEFF-MER" et la Directive Cadre Européenne Eau (3 zones d'inventaire : Chausey, Cap Levi et Tatihou). Étude des macro algues intertidales. Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, Université de Caen, Agence de l'eau Seine Normandie, Direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie, 75 p.
- VALENTIN-SMITH & al., 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.
- ZAMBETTAKIS, C., 2006. Les populations de Spartine maritime dans le site Natura 2000 « Tatihou Saint-Vaast-La-Hougue » Etat des lieux et premières propositions de gestion. Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire du Littoral 11 p.